



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054708-20260429-2026-17-BF

Accusé de réception  
Réception faite par le préfet : 12/05/2026  
Publication : 12/05/2026

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif devenu depuis 2025, Compte Financier Unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de Forges-Les-Eaux : elle est disponible sur le site internet de la commune de Forges-Les-Eaux à la rubrique « Mon quotidien », puis en cliquant sur l'onglet « CCAS » et sur l'onglet « Les publications du CCAS ».

Le Compte Financier Unique rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice budgétaire. Il est soumis par la Présidente, pour approbation, au conseil d'administration du CCAS, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le CFU 2025 du CCAS a été voté le 29 Avril 2026 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté soit sur simple demande au secrétariat du CCAS, aux jours et heures habituels d'ouverture du CCAS situé en Mairie, soit sur le site internet de la commune.

Le budget du CCAS comprend un budget principal qui retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale.

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I-A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet au CCAS de Forges-Les-Eaux d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

#### Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (principalement les dépenses de maintenance du logiciel, et les dépenses relatives aux bons d'achat de fin d'année, et aux repas de fin d'année des aînés), les charges de personnel (salaires des agents du CCAS), et les charges de gestion courante (adhésion du CCAS au fonds de solidarité logement, et attribution d'aides et de secours).

En 2025, les prévisions de dépenses ont été estimées à 127 910.00 € et ont donné lieu à réalisation à hauteur de **76 123.15 €**.

### Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à la subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS de Forges-Les-Eaux. En 2025, son versement a représenté une somme de 63 000.00 €, représentant **66.85%** des recettes totales de fonctionnement réalisées.

En 2025, les prévisions de recettes ont été évaluées à 127 910.00 € et ont donné lieu à exécution à hauteur de **94 242.17 €**

### **I - B) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement réalisées en 2025**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
011 – Charges à caractère général	60 570.00 €	37 053.90 €
012 - Charges de personnel	56 800.00 €	36 126.38 €
65 – Autres charges de gestion courante	8 240.00 €	2 942.87 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>125 610.00 €</b>	<b>76 123.15 €</b>
042 – Dotation aux amortissements	1 000.00 €	0.00 €
023 – Virement en investissement	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>127 910.00 €</b>	<b>76 123.15 €</b>
Reprise du déficit de fonctionnement N-1	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 910.00 €</b>	<b>76 123.15 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
013 - Atténuation de charges	509.56 €	2 373.00 €
70 – Produit des services	3 500.00 €	533.06 €
74 – Dotations et participations ( <i>subvention au CCAS + casino</i> )	86 000.00 €	88 518.44 €
75 – Autres produits de gestion courante	800.00 €	2 640.16 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	177.51 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>90 809.56 €</b>	<b>94 242.17 €</b>
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>91 809.56 €</b>	<b>94 242.17 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	36 100.44 €	
<b>TOTAL CUMULÉ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 910.00 €</b>	<b>94 242.17 €</b>

## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **II-A) Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées par des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

En 2025, les prévisions de dépenses d'investissement ont été évaluées à 5 982.44 € et ont donné lieu à exécution à hauteur de **0.00 €**

### ***Les recettes***

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions d'investissement perçues, en lien avec les projets d'investissement retenus.

En 2025, les prévisions de dépenses d'investissement ont été évaluées à 5 982.44 € et ont donné lieu à exécution à hauteur de **1 022.44 €**

## **II-B) Vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CCAS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>RESTES A REALISER 2025</b>
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 960.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>3 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>4 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D - D001 – Solde d'exécution négatif reporté N-1	1 022.44 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT DU CCAS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>RESTES A REALISER 2025</b>
10 – Dotations, fonds divers ( <i>Fonds de compensation de la TVA et affectation excédent à l'art 1068</i> )	3 682.44 €	1 022.44 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>3 682.44 €</b>	<b>1 022.44 €</b>	<b>0.00 €</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL CUMULÉ DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>1 022.44 €</b>	<b>0.00 €</b>

## **III. LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

### **A) Résultat de la section de fonctionnement :**

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU CCAS</b>	<b>CA 2025</b>
Recettes réalisées 2025	94 242.17 €
Dépenses réalisées 2025	76 123.15 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>18 119.02 €</b>
Reprise excédent de fonctionnement 2024	36 100.44 €
<b>Résultat de clôture 2025 - Excédent</b>	<b>54 219.46 €</b>

## B) Résultat de la section d'investissement :

<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DU CCAS</b>	<b>CA 2025</b>
Recettes réalisées 2025	1 022.44 €
Dépenses réalisées 2025	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>1 022.44 €</b>
Reprise excédent d'investissement 2024	-1 022.44 €
<b>Résultat de clôture 2025 – Déficit</b>	<b>0.00 €</b>

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RAR</b>	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €
<b>Résultat des RAR 2025</b>	<b>0.00 €</b>

## IV) ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette du budget principal du CCAS ne fait apparaître aucun prêt bancaire à rembourser. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'établit donc à **0.00 €**.

Fait à Forges-les-Eaux, le 29 avril 2026

**La Présidente,  
Christine LESUEUR**

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*